



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024_072

TARIFS DE LA Garderie PERISCOLAIRE

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-quatre, le trois du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 28 mai 2024

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Elidia BERENFELD (à partir du 2^{ème} point de l'ordre du jour).

Excusés : Enguerrand BONNAS (pouvoir à Eric SCHULZ), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET)

Absente : Véronique REBOUL

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

La hausse des prix en 2023 avait été évaluée à 13 %. Un amortisseur a été mis en place l'an passé pour que cette augmentation soit appliquée de façon triennale, soit 4% par année.

La commission Education, Jeunesse & Petite enfance, réunie le 2 mai 2024 a émis un avis favorable unanime pour l'application de la seconde tranche de 4% de revalorisation du tarif de la restauration scolaire.

Cette proposition se traduirait par la grille tarifaire suivante :



Paraphe

Quotient Familial	TARIFS 2023-2024 GARDERIE ENFANTS DOMICILES A RUY-MONTCEAU						TARIFS à partir du 1er septembre 2024 GARDERIE ENFANTS DOMICILES A RUY-MONTCEAU					
	matin		midi		soir		matin		midi		soir	
- De 850 €	0,80 €	3,90%	0,80 €	3,90%	2,04 €	4,08%	0,83 €	3,75%	0,83 €	3,75%	2,12 €	3,92%
De 851 € à 1250 €	1,29 €	4,03%	1,29 €	4,03%	2,52 €	4,13%	1,34 €	3,88%	1,34 €	3,88%	2,62 €	3,97%
De 1251 € à 1850€	1,50 €	4,17%	1,50 €	4,17%	2,79 €	4,10%	1,56 €	4,00%	1,56 €	4,00%	2,90 €	3,94%
+ de 1851 €	1,77 €	4,12%	1,77 €	4,12%	3,06 €	4,08%	1,84 €	3,95%	1,84 €	3,95%	3,18 €	3,92%

Quotient Familial	TARIFS 2023-2024 GARDERIE ENFANTS EXTERIEURS						TARIFS à partir du 1er septembre 2024 GARDERIE ENFANTS EXTERIEURS					
	matin		midi		soir		matin		midi		soir	
- De 850 €	0,97 €	4,30%	0,97 €	4,30%	2,36 €	3,96%	1,01 €	4,12%	1,01 €	4,12%	2,45 €	3,81%
De 851 € à 1250 €	1,50 €	4,17%	1,50 €	4,17%	2,89 €	3,96%	1,56 €	4,00%	1,56 €	4,00%	3,01 €	4,15%
De 1251 € à 1850€	1,82 €	4,00%	1,82 €	4,00%	3,21 €	3,88%	1,89 €	3,85%	1,89 €	3,85%	3,34 €	4,05%
+ de 1851 €	2,01 €	3,08%	2,01 €	3,08%	3,35 €	3,08%	2,09 €	3,98%	2,09 €	3,98%	3,48 €	3,88%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins trois abstentions,
 [Pour : 22 voix, Abstentions : 3, MM. FARIN, RABUEL, RENAUD]

FIXE les tarifs de garderie périscolaire ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 10 juin 2024

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.